

COMITÉ DE QUARTIER BURENVILLE

n° PV	1
date	05/08/2025
présents	Alexis Wilkin
	Francoise Grisay
	Raphaël Maréchal
	Julien Lambot
	Adélaïde Blavier
	Marie Descamps
lieu	chez Alexis et Adélaïde

1. POINTS ABORDÉS ET CONSTATS

- Tour de table des participants et brève présentation de chacun
- Relevé des défis et problématiques constatées dans le quartier :
 - o Propreté
 - o Attitude passive et Presque inexistante de la police vis-à-vis de certaines bandes
 - o Vol
 - o Mobilité au sens large : diminution de l'offre de bus, manque de liaisons cyclistes, vitesse excessive, rond-point
 - o On connaît mal ou peu ses voisins
 - o Quartier multiculturel mais qui ne profite pas de celle-ci
 - o Problématique et inquiétude du quartier Matexi
- Relevé des défis et problématiques
- Les personnes présentes ne sont pas représentatives de la diversité du quartier, il faut essayer d'élargir le cercle
- Pas de voix « commune » du quartier pour aller discuter avec la ville et porter un message qui soit entendu
- Pour le comité en lui-même : au départ un petit nombre de personnes pour démarrer et structurer la démarche, à agrandir par la suite. Deux types de structures possibles, renouvellement du bureau exécutif tous les 3 ans.
- La ville peut aider pour imprimer – graphisme – prêt de matériel lors de manifestations
- Mission et activités : à définir
- Cotisations : à définir et investiguer

2. QUI FAIT QUOI

- Statuts : Raphaël se renseigne sur les autres comités et réfléchit aux avantages et inconvénients des deux structures possibles (asbl ou association de fait) – ainsi que sur les montants des cotisations des autres quartiers
- Contacts Ville : Marie et Julien prennent contact avec le coordinateur des comités de quartier de la ville pour comprendre le processus et le timing de la création d'un comité de quartier
- Associations : Françoise prend contact avec le milieu associatif pour les insérer (si souhait) au projet
- Alexis et Adélaïde : se renseignent auprès des écoles aux alentours

3. PROCHAINE RÉUNION

- 11/09/2025 – 19h (lieu à définir)